

**AVIS DE CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU JEUDI 30/05/2019**

Les actionnaires de la société JET CONTRACTORS, société anonyme au capital de 148.619.000,00 de Dirhams dont le siège social est à Rabat au 78, Quartier Industriel – Takkadoun, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 53431, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 30/05/2019 à 13 heures, à l'usine de JET CONTRACTORS se trouvant à Oued Ykem, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et examen du rapport de gestion ;
- 2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 5- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2018 ;
- 6- Quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Salah EL GHAZOULI qui arrive à terme à l'issue de cette assemblée ;
- 8- Divers ;
- 9- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée est le suivant :

PROJET DE RESOLUTIONS**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve :

- Les comptes sociaux et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 105.338.759,66 MAD et un total de capitaux propres et assimilés de 624.833.590,60 MAD.
- Les comptes consolidés et les états de synthèse consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 131.051.161,95 MAD et un total de capitaux propres consolidés de 640.893.983,91 MAD.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article 56 de la loi 17-95, l'Assemblée Générale approuve les conventions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 qui s'élève à 105.338.759,66 Dirhams de la manière suivante :

Résultat Net Comptable de l'exercice 2018	105.338.759,66 Dhs
Réserve légale	2.861.900,00 Dhs
Report à nouveau antérieur (SC)	281.673.594,37 Dhs
Somme distribuable	384.150.454,03 Dhs
Dividendes bruts mis en distribution	
(4,50 Dhs /action)	13.375.710,00 Dhs
Report à nouveau	370.774.744,03 Dhs

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 20 septembre 2019.

QUATRIEME RESOLUTION

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve, aux membres du conseil d'administration en fonction pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de M. Salah EL GHAZOULI, commissaire aux comptes venait à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois ans qui expirera par conséquent le jour de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès – verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION